



COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 JUIN 2024 à 20 h – Salle du Conseil

.....

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, M. VUILLE Bertrand, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Absents excusés :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette qui donne pouvoir à M. VUILLE Bertrand
Mme BOSSE Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie,
M. PINARD Jean-Philippe qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,
M. CONVERSY Éric qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie.

Secrétaire de séance : Mme DUNOYER Marie

1. **Fonctionnement des assemblées :** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 2 mai 2024 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. **Fonctionnement des assemblées :** Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA :

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

3. **Affaires touristiques :** Présentation du rapport du délégataire du domaine skiable pour l'exercice 2022-2023, clos au 30 septembre 2023 :

M. MARION, directeur de la société Grand Massif Domaines Skiabiles (GMDS), Mme TRIQUET, directrice du domaine skiable, Mme MISSILLIER, directrice administrative et financière, et M. Jérôme DÉCISIER, directeur commercial, marketing et informatique, ont présenté le rapport du délégataire des remontées mécaniques pour l'exercice clos au 30 septembre 2023.

Un échange entre les élus du Conseil municipal et le représentant de la société délégataire a ponctué la présentation du rapport du délégataire.

En vertu du cadre légal des délégations de service public et des dispositions du contrat de délégation, ce point ne fait pas l'objet d'une délibération et d'un vote mais constitue seulement une information à destination des élus du Conseil municipal.

Les représentants de la société GMDS quittent la salle consulaire à l'issue de ce point.

4. **Administration générale** : Révision du montant du loyer de l'appartement loué au Syndicat intercommunal de la vallée du Haut-Giffre à compter du 1^{er} juin 2024 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Administration générale** : Convention d'installation et d'exploitation d'un distributeur automatique de billets de banque entre la Commune et la société 2SF « Société des services fiduciaires » :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **Ressources humaines** : Embauche de saisonniers pour la saison estivale 2024 – Modification de la délibération n°2023.098 du 19 octobre 2023 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **Finances** : Contractualisation d'une ligne de trésorerie de 600 000 € auprès de la banque Caisse d'épargne :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **Commande publique** : Lancement de la consultation pour les travaux de réfection des murs du cimetière communal :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **Commande publique** : Validation du programme de réhabilitation de l'ancien presbytère pour y aménager la mairie et lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour concevoir le projet :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **Urbanisme** : Prescription de la révision « allégée » n°3 du PLU et définition des modalités de concertation :

M. CLERENTIN, conseiller municipal intéressé, se retire de la salle durant l'étude et le vote de ce point.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (M. CLERENTIN, CONSEILLER MUNICIPAL INTÉRESSÉ, AYANT QUITTÉ LA SALLE, NE PREND PAS PART AU VOTE)

11. Urbanisme : Définition des modalités de concertation dans le cadre de la modification n°2 du PLU:

M. CLERENTIN, conseiller municipal intéressé, se retire de la salle durant l'étude et le vote de ce point.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (M. CLERENTIN, CONSEILLER MUNICIPAL INTÉRESSÉ, AYANT QUITTÉ LA SALLE, NE PREND PAS PART AU VOTE)

12. Finances : Acquisition de parcelles sises à Morillon, cadastrées section B n°884 et 890 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Foncier : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en vue de la cession d'un terrain à bâtir situer lieudit « Les Saix d'en Haut » à SAMOENS (74340), appartenant à la Commune de Morillon :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Agriculture : Approbation de la convention avec l'Université Savoie Mont-Blanc pour la mise en œuvre d'un atelier professionnalisant dans le cadre du Master 2 Géographie et Aménagement de la Montagne portant sur la dynamisation des alpages communaux :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Environnement : Approbation de la convention de mise à disposition de parcelles communales pour l'installation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le parking du Lac bleu :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires touristiques : Fixation des tarifs du service pour la saison d'été 2024 et validation de la carte saisonnière pour le bar-restaurant « La Covagne » dans le cadre de la délégation de service public :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Affaires touristiques : Tarifs de la taxe de séjour applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 :

M. GIRAT, Conseiller délégué chargé de la commission « Affaires touristiques, économie locale, domaine skiable et loisirs » propose de conserver les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024, délibérés le 15 juin 2023 par le Conseil municipal de Morillon, pour l'année 2025.

Les élus approuvent à l'unanimité le maintien des tarifs applicables en 2024 pour l'année 2025. Une nouvelle délibération n'étant, pour ce faire, pas nécessaire, les élus approuvent à l'unanimité le retrait de ce point.

Les tarifs approuvés dans la délibération n°2023.060 du 15 juin 2023 du Conseil municipal de Morillon s'appliqueront également à compter du 1^{er} janvier 2025.

18. Transport : Approbation de la convention à conclure avec la CCMG relative à la participation de la commune au financement du fonctionnement du service de navettes estivales en saison touristique :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 11 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME STÉPHANIE BOSSE)

19. Transport : Approbation de la convention entre la Commune, la CCGM et GMDS relative à l'organisation de l'exploitation estivale et au financement de la télécabine de Morillon :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Transport : Approbation de de la convention entre la Région, la CCMG et la Commune relative à l'aménagement des arrêts de car sur la route du Lac Bleu à Morillon :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Questions diverses :

La séance est levée à 22h59.

Fait à Morillon, le 14 juin 2024

Le Maire



The image shows a blue ink signature of Simon Beerens-Bettex written over a circular official seal of the Municipality of Morillon, Haute-Savoie. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE MORILLON (Haute-Savoie)' around the perimeter.

M. Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance



The image shows a blue ink signature of Marie Dunoier written over a circular official seal of the Municipality of Morillon, Haute-Savoie. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE MORILLON (Haute-Savoie)' around the perimeter.

Marie DUNOYER